



Saint-Joseph-de-Sorel

L'INFORMATION MUNICIPALE

Présentation des Membres du Conseil



**M. Jean-Guy
Cournoyer**
Conseiller
Quartier #1 Poste 1



M. Vincent Deguise
MAIRE



Mme Ginette Richard
Conseillère
Quartier #2 Poste 1

Membres du Conseil 2017 - 2021



M. Serge Baron
Conseiller
Quartier #1 Poste 2



M. Jacques Renaud
Conseiller
Quartier #3 Poste 1



M. Michel Latour
Conseiller
Quartier #3 Poste 2



Mme Mélanie Gladu
Conseillère
Quartier #2 Poste 2



Volume 31 n° 5
Novembre 2017

Les membres du Conseil municipal vous remercient de la confiance que vous lui avez manifesté. C'est avec fierté, que nous représenterons vos intérêts pour les quatre prochaines années.

11^e ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF

Le vendredi 8 septembre 2017 se tenait la 11^e Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Le président de cette édition était M. Jérémie Rainville, commentateur sportif. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la marche pour le cancer « Relais pour la vie », à la Fondation de l'Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie ainsi qu'à la Maison Halte Soleil.

Félicitations aux organisateurs, merci aux généreux commanditaires, à tous les participants ainsi qu'aux bénévoles qui ont fait de ce tournoi une réussite.



M. Louis-Georges Mandeville, M. Jérémie Rainville et M. Olivar Gravel

REMISE OFFICIELLE DES PROFITS

Le 26 septembre 2017, le maire mentionnait les informations suivantes lors de la remise officielle des profits du Tournoi de Golf, qui a eu lieu le 8 septembre 2017.

La 11^e Édition a eu lieu, le vendredi 8 septembre 2017, au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes » sous la présidence d'honneur de M. Jérémie Rainville, commentateur sportif et a généré des profits de 9 156,83 \$.

Les profits généraux du tournoi sont répartis entre la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et le Club Lions de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a remis sa part des profits à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées.

Le Club Lions remettra ces profits entre la marche pour le cancer « Relais de la Vie », la Fondation Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie ainsi qu'à la Maison Halte-Soleil.

La 12^e Édition aura lieu, le vendredi 7 septembre 2018, au Club de Golf « Les Dunes ».



Féerie des Lumières

12-13-14 janvier 2018 devant l'Hôtel de Ville

Les détails concernant la prochaine édition de la Féerie des Lumières seront dévoilés sous peu. Veuillez surveiller la page Facebook de l'évènement, le site Internet de Ville ainsi que nos prochaines publications, pour les découvrir.



Monsieur Jean-Guy Cournoyer

siègera comme pro-maire à compter du 20 novembre 2017

Monsieur Cournoyer a été élu conseiller pour la première fois en novembre 1995.

ASSEMBLÉE DU 2 OCTOBRE 2017

La séance de l'assemblée ordinaire du 2 octobre dernier a marqué la fin des activités du Conseil municipal 2013-2017. Cette réunion revêtait une signification toute particulière. Il s'agissait de la dernière réunion que présidait M. le Maire Olivar Gravel. Plusieurs citoyens étaient présents pour célébrer ce moment fort en émotion. De nombreux témoignages ont été livrés à M. Gravel. Lors de cette même rencontre, le Conseil municipal en a aussi profité pour nommer le « pôle milieu de vie » Parc Olivar Gravel. Cette réunion a aussi marqué la fin du parcours politique de Mme Francine Parenteau, qui a été conseillère municipale pendant plus de 20 ans. Les citoyens étaient, par la suite, invités à se rencontrer et signer le livre d'Or de notre Ville.

Cette réunion restera à jamais marquée dans l'Histoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. M. le Maire Gravel, merci beaucoup pour toute votre implication citoyenne, votre dévouement et votre fierté d'être Saint-Josephois.



Mme Francine Parenteau et M. Olivar Gravel

BÉNÉVOLES 2017



Notre bénévole de l'année 2017 est Francine Parenteau

Notre bénévole de l'année restait sur les limites des deux municipalités. Le feu prend chez elle. Les pompiers des deux municipalités rurales s'y pointent. Une question des plus importantes se pose. Qui doit arroser ? On forme un comité pour déterminer qui arrosera. Durant ce temps, les pompiers ont leur boyau bien en main et sont prêts à l'action. Connaissant la lenteur du monde municipal, la maison y passe et notre bénévole se pointe à Saint-Joseph-de-Sorel avec son pyjama de flanelle et ses pantoufles en phentex.

Elle acquit une maison sur la rue Montcalm. Elle constate qu'à Saint-Joseph-de-Sorel, il y a de la vie : des salles municipales occupées, le Chez-Nous et à deux minutes de marche, l'église avec son bingo, l'Âge d'Or et ses activités.

Pour elle, c'est le 7^e ciel à Saint-Joseph-de-Sorel. Nous croyons qu'elle est l'inventrice du bénévolat. En effet, à l'époque son horaire ressemblait à ceci : réunions locales et régionales de soccer, réunions locales et régionales de hockey, réunions de baseball, réunions du Club Optimiste, suivi de réunions du Club Lions, sans oublier les levées de fonds, les parties de cartes, les voyages communautaires et j'en passe.

J'ai, par contre, un gros secret à vous partager. Notre bénévole fait partie d'une secte secrète. Hé oui ! Ils se rencontrent ici-même dans cette salle, à chaque semaine un office et c'est elle qui le préside. Environ cent fidèles y assistent très religieusement. J'ai fait mon enquête. J'y ai assisté, mais je n'y comprends rien. Ils parlent en code pour que les non-initiés ne comprennent pas. Elle est à l'avant et comme un curé en chair, tous les fidèles ont les yeux rivés sur elle et le code commence : une lettre et un chiffre. B12, N41, O73, I20, G52. Tout à coup, un fidèle est soulagé de ses maux, c'est un miracle. Il se met à crier Bing quelque chose. Une assistante reformule une série de lettres et de numéros. Notre bénévole les approuve et le rituel mystérieux recommence. Je vous le dis, c'est une grosse secte très bien organisée.

Notre Maire, Olivar Gravel, l'a approché pour faire de la politique. Elle lui a demandé en quoi consistait le travail. Olivar lui a répondu qu'il faut être à l'écoute des citoyens et leur rendre la vie plus agréable. Notre Francine lui a répondu : « Je suis partante, parce que j'aime avant tout, le monde ». Depuis ce temps, Francine consacre du temps auprès des aînés de Saint-Joseph-de-Sorel. Au Conseil municipal, elle est notre modératrice. Elle aime utiliser cette phrase courte mais lourde de sens : « Et les aînés eux, y vont faire quoi ? »

Francine, on t'aime et l'on espère que personne ne trouvera un antidote à ton implication et ta générosité, mais soit prudente et un peu plus discrète avec ta secte du mercredi après-midi.

Amicalement, Jacques Renaud

OPÉRATION NEZ ROUGE 2017



Formulaires d'inscription disponibles **EN LIGNE** au www.operationnezrouge.com

Vous ne voulez pas aller sur la route?

Vous pouvez aussi nous aider à servir de la nourriture aux bénévoles à la centrale (de 19h à 23h), répondre au téléphone, à la centrale, ou encore aller avec l'équipe de promotion, dans les partys (de 19h à minuit)! Plaisir assuré!

Les dons des utilisateurs du service encouragent la jeunesse locale, la relève de notre région!

C'est la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy qui est le maître d'oeuvre de la campagne dans la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'à la Municipalité de Saint Denis sur Richelieu!

En fonction dès le 1^{er} novembre 2017

450 742-6651 #2105

Société de l'assurance automobile Québec



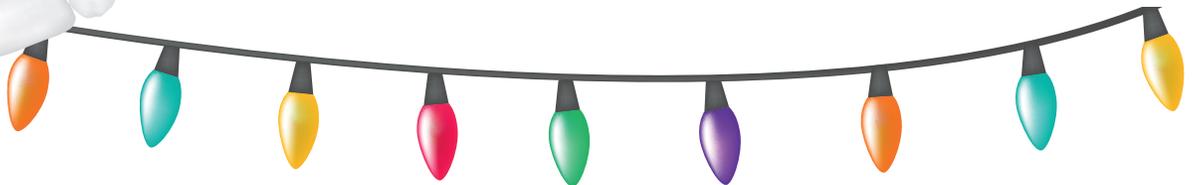
Desjardins

Retrouvez-nous sur Facebook!

Maître d'oeuvre



Fondation du Cégep de Sorel-Tracy



Concours de décorations du Temps des Fêtes

Toutes les saisons sont des occasions de participer à l'embellissement de notre Ville. À cet effet, le Conseil municipal annonce la tenue du concours de décorations du Temps des Fêtes proposé aux résidants. Laissez-vous inspirer par l'esprit festif du temps de Noël et donnez des airs de fête à l'extérieur de votre résidence, le parterre, le balcon, les fenêtres.

Durant le mois de décembre, les conseillers, conseillères sillonneront les rues de notre Ville afin de repérer les décors extraordinaires. Peut-être serez-vous parmi les trois gagnants (un par quartier) d'un bon d'achat d'une valeur de 100\$. L'originalité, le choix des matériaux, l'harmonie du décor et des couleurs et la quantité d'éléments de décoration seront les critères d'appréciation qui guideront les membres du Conseil au cours de leur visite.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour être concurrent. Il suffit tout simplement de participer, c'est-à-dire de contribuer à rendre encore plus joli et attrayant notre ville, en réalisant un magnifique décor du Temps des Fêtes.



POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

Payable à 100 %.....Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé

* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

Payable à 50 %.....Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère)

* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

Gratuit.....Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

PROCÉDURE À SUIVRE

Pour bénéficier de la tarification préférentielle :

- Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

NOTES : * Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{re} vague :**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

CARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandé.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de Saurel. Vous pouvez vous la procurer **gratuitement** à la **Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy)** et à la **Bibliothèque « Le Survenant », situé au 145, rue George (secteur Sorel)**.

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est **valide pour une période de deux (2) ans** et elle est **renouvelable au mois de naissance** du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à **partir d'un (1) an**, qui désirent s'inscrire à une activité devront **avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy**.

Pour plus d'information, veuillez contacter le **Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400**.

PROGRAMME RÉNORÉGION



SOMMES ENCORE DISPONIBLES POUR DES TRAVAUX ENGAGÉS AVANT LE 31 MARS 2018

Un programme ayant pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste (entre 28 000 \$ et 55 000 \$ selon le type de ménage) vivant en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

Voyez tous les détails relatifs au programme : mrcpierredesaurel.com/renoregion, ou encore contactez le responsable, M. Benoit Jolicoeur, au poste 228.

Certaines conditions s'appliquent.

MRC 
DE Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESUREL.COM

Pour plus d'information :
450 743-2703

GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi
 Heure : de 9h00 à 11h00
 Durée : du 26 septembre au 12 décembre 2017
 et du 23 janvier au 17 avril 2018
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Anny Gagné, personne ressource au 450 743-1285, poste 210.

N.B. À l'inscription, vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.

MOBILITÉ POSTURALE

Jour : Mardi
 Heure : de 14h00 à 15h00
 Durée : du 26 septembre au 12 décembre 2017
 et du 23 janvier au 17 avril 2018
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Anny Gagné, personne ressource au 450 743-1285, poste 210.

N.B. À l'inscription, vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.

YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi
 Heure : de 15h15 à 16h15
 Durée : du 14 septembre au 14 décembre 2017
 et du 25 janvier au 31 mai 2018
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Anny Gagné, personne ressource au 450 743-1285, poste 210.

N.B. À l'inscription, vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.

GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi
 Heure : de 9h00 à 10h00
 Durée : du 15 septembre au 15 décembre 2017
 et du 26 janvier au 1^{er} juin 2018
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Anny Gagné, personne ressource au 450 743-1285, poste 210.

N.B. À l'inscription, vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance de l'état civil.

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



**Soyez au courant
de ce qui se passe
dans notre Ville.**

**Pour votre information, voici les dates :
28 novembre - 26 décembre 2017**

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm Salle municipale #1
 Jour: Tous les mardis Arrivée: **18h45**



**Informations
Madame Monique Cool
450 743-8197**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi, il y a un bingo récréatif organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Endroit: 702, rue Montcalm Salle municipale #1
 Jour: Tous les mercredis Arrivée: **13h00**

**Les profits seront remis au
Chez-Nous de Saint-Joseph.**

Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

**Pour plus d'information, communiquez au :
450 780-5600, poste 4400**

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
 - Un ou plusieurs coqs ;
 - Un ou plusieurs pigeons ;
 - Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
 - Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS...

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments !

Le civisme, c'est aussi penser aux autres...

**CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL**

Le Centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le Centre animalier.

**Coordonnées du
Centre animalier Pierre-De Saurel**
1681, route Marie-Victorin, local 109
Sorel-Tracy (Québec) J3R 3R4

Téléphone : 450 746-7272

Courriel :
centreamailier.pierredesaurel@gmail.com
Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

IMPORTANT

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants. Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• BACS ROULANTS (gris et bleus) Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire des dits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

LOI SUR LE TABAGISME

Le 26 novembre 2015, une nouvelle Loi sur le tabagisme est entrée en vigueur. Elle étend sa portée à la cigarette électronique et ajoute de nouvelles interdictions applicables depuis le 26 mai 2016. Il est désormais interdit de fumer ou de « vapoter » dans les lieux suivants :

- Dans les automobiles, lorsqu'il y a des personnes de moins de 16 ans;
- Dans les aires communes des immeubles comportant entre 2 et 5 logements;
- Sur les terrasses commerciales, dont celles des restaurants et des bars;
- Dans les aires de jeux extérieures pour les enfants, les patinoires, les piscines et les jeux d'eau;

- Sur les terrains sportifs, incluant les zones réservées aux spectateurs;
- Sur les terrains de jeux;
- Sur les terrains de camps de vacances;
- Sur les terrains des centres de la petite enfance et des garderies;
- Sur les terrains des établissements d'enseignements (préscolaire, primaire, secondaire, centre de formation générale et centre de formation professionnelle).

Pour plus d'information, veuillez visiter le site : www.sante.gouv.qc.ca/tabagisme.

Le
Phare
des aînés

TRAVAIL DE MILIEU
AUPRÈS DES
AÎNÉS
de la MRC de Pierre-De Saurel

Vous aimeriez vous impliquer ou
désirez plus de renseignements?
450 881-7017
lepharedesaines@hotmail.com

Notre mission

Le Phare des aînés vise le développement d'une culture de vigilance citoyenne dans tous les secteurs de la communauté de la MRC de Pierre-De Saurel. Des citoyens Phares sont formés à reconnaître les signes précurseurs de vulnérabilité chez l'aîné, à établir le contact avec celui-ci et à le référer, au besoin. Ainsi, avec son consentement, la personne référée au Phare des aînés sera contactée par un intervenant. L'objectif étant qu'elle reçoive tous les services et le soutien nécessaires pour vivre et vieillir, à domicile, dans un environnement sain et sécuritaire.

Les partenaires

Cette initiative est née de la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir » qui regroupe plus d'une vingtaine d'organisations travaillant à l'amélioration des conditions de vie des aînés de la région. Le projet est porté par le Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel, en collaboration avec le CISSS Montérégie Est, la MRC de Pierre-De Saurel et l'Association des locataires de HLM Sorel-Tracy.

Nous demandons aux citoyens de bien vouloir signaler tout luminaire de rue qui semble défectueux en téléphonant à l'Hôtel de Ville au **450 742-3744** et en faisant mention de l'adresse civique la plus proche du luminaire afin d'éviter toute confusion lors de la réparation.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!



Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

MATIÈRES RECYCLABLES ET MATIÈRES ORGANIQUES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes : papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

La collecte des matières organiques s'effectue le jeudi à toutes les semaines.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue toujours aux deux semaines.

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant : Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant : Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants (bleu et noir) sont obligatoires.

ENTREPOSAGE DES BACS

Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Les résidus verts sont des déchets provenant de votre cour ou de votre jardin (gazon, plantes, fleurs, résidus de haies de cèdres, feuilles mortes, etc).

La MRC a mis en place des collectes spéciales pour les résidus verts. La prochaine collecte aura lieu dans la semaine du :

20 novembre 2017

Prenez note que la tourbe, les branches d'arbustes, la terre, la pierre et les déchets de table ne sont pas acceptés dans les collectes des résidus verts.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles

- Meubles de toute sorte et matelas
- Baignoires, éviers, lavabos et toilettes
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation
- Déshumidificateurs
- Appareils électriques et électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Sacs de déchets (maximum 10, attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres et disposés à côté du bac noir)
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue au gaz propane (sans la bonbonne)
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Matières refusées

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant 6 h 00 du matin ou après 19 h 00 la veille de la collecte.

Matières sur des remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils frigorifique sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute information, veuillez appeler au **450 743-2703**

**Il n'y aura pas de collecte en décembre 2017 et en janvier 2018.
La prochaine collecte le 8 février 2018**

ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site de l'Écocentre régional Pierre-De Saurel situé au 3125, rue Joseph-Simard, (anciennement site de Comporec) est ouvert du mercredi au dimanche, de 9 h 30 à 16 h 30. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel. **Une preuve de résidence est requise.**

Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- Les résidus verts : branches, feuilles, résidus de jardin;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, aérosols, essence, huiles usées, chlore, acides, bases, diluants, piles, batteries;
- Pneus

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles, ou tout autre bien usagé encore en bon état pour favoriser le réemploi.

ATTENTION! Les matières non acceptées :

- Les déchets (ordures ménagères);
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices
- De la terre contaminée.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue Hôtel-Dieu.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.



SAVIEZ-VOUS QUE...

- POUR CHAQUE TONNE DE DÉCHETS ÉLIMINÉS, ON PAIE 24 \$ AU GOUVERNEMENT?
- POUR CHAQUE TONNE DE MATIÈRES RECYCLÉES, ON REÇOIT UNE SUBVENTION SELON NOTRE NIVEAU DE PERFORMANCE?

DONC, PLUS ON ENFOUIT, PLUS ON PAIE, MAIS PLUS ON RECYCLE, PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!

SAVIEZ-VOUS QUE...

- UNE CANETTE D'ALUMINIUM PEUT ÊTRE RECYCLÉE À L'INFINI?
- LE RECYCLAGE D'UNE TONNE DE PAPIER PERMET DE SAUVER 18 ARBRES?
- UNE FEUILLE DE PAPIER PEUT ÊTRE RECYCLÉE ENTRE 8 ET 12 FOIS?

RÉCUPÉRER

QU'EST-CE QUI VA DANS LE BAC BLEU?



CONTENANTS - EMBALLAGES - IMPRIMÉS

Le camion de collecte amène les matières recyclables au centre de tri Récupération, à Drummondville, où elles sont triées, conditionnées et commercialisées.

VISIONNEZ LA CAPSULE À CET EFFET SUR NOTRE SITE WEB.

OÙ RÉCUPÉRER LES MATIÈRES QUI NE VONT PAS DANS LE BAC BLEU?

RECYCLO-CENTRE - 450 743-5224	<ul style="list-style-type: none"> • Résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, bonbonnes de propane, huiles usées, etc.; • Piles, cartouches d'encre et cellulaires; • Encombrants; • Appareils de réfrigération et de climatisation; • Lampe au mercure, fluorescents et fluocompacts; • Matériel électronique et informatique; • Matériel réutilisable : vêtements et textiles, jouets, vaisselle, livres, etc. <p><i>* Service de collecte à domicile pour les gros appareils et meubles.</i></p>
MRC	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants (ramassage 1^{er} semaine de chaque mois); • Résidus verts (4 collectes par année) • *Pour le gazon privilégiez l'herbicyclage; • Piles, cartouches d'encre et cellulaires.
MUNICIPALITÉS DE	<ul style="list-style-type: none"> • Service d'un dépôt de RDD accessible aux citoyens <p><i>* Vérifiez avec la municipalité les dates et heures d'ouverture du dépôt.</i></p>
BUREAUX MUNICIPAUX COMMERCE PARTICIPANTS*	<ul style="list-style-type: none"> • Piles, cartouches d'encre et cellulaires <p><i>*Voir la liste complète sur le site web</i></p>
GARAGES DE VÉHICULES	<ul style="list-style-type: none"> • Pneus et batteries
PHARMACIES	<ul style="list-style-type: none"> • Médicaments
J-P BLANCHARD - 450 742-5335 SINTRA - 450 742-5993 LOU-TEC - 450 742-3787	<ul style="list-style-type: none"> • Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) <p><i>* Informez-vous au préalable sur les matières acceptées et les coûts.</i></p>

CONSULTEZ LE NOUVEL AIDE-MÉMOIRE DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MRC DANS LA SECTION INFO-COLLECTES.



LES 4 RÈGLES D'OR POUR RÉCUPÉRER EFFICACEMENT :

1 RÈGLE D'OR N° 1

Rincez les contenants avant de les placer dans le bac de récupération.

Si possible, faites-le avec l'eau de vaisselle utilisée au quotidien. Un geste simple et écologique!

2 RÈGLE D'OR N° 2

Enlevez les étiquettes des boîtes de conserves pour récupérer le papier en plus du métal.

3 RÈGLE D'OR N° 3

Évitez de mettre dans le bac de récupération les papiers et les cartons très souillés.



4 RÈGLE D'OR N° 4

Séparez les divers emballages d'un même produit.

Par exemple, retirez les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération.



SAVIEZ-VOUS QUE...

UNE MATIÈRE MAL TRIÉE QUI SE RETROUVE DANS LE BAC BLEU PEUT CONTAMINER TOUT LE CONTENU D'UN CAMION?

CELUI-CI SE VOIT DONC DANS L'OBLIGATION DE SE DÉPARTIR DU CONTENU DE SON CAMION DANS UN SITE D'ENFOUISSEMENT.

www.mrcpierredesaurel.com
Téléphone : 450 743-2703

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS »

RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER



LES BONS GESTES D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

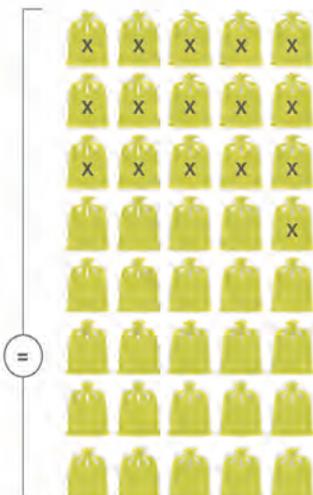
RÉDUIRE À LA SOURCE

- 1 EN CONSOMMANT DE MANIÈRE RESPONSABLE :
 - Pensez à apporter des sacs réutilisables lorsque vous faites vos emplettes.
 - Privilégiez l'achat de produits de grand format plutôt que des petits contenants individuels, tout en évitant le gaspillage.
 - Privilégiez l'achat de produits ou d'emballages faits à partir de matières recyclées.
- 2 EN RÉDUISANT LES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS :
 - Privilégiez les produits en vrac.
 - Recevez vos factures par Internet.
- 3 EN PRATIQUANT LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE.
- 4 EN PRATIQUANT L'HERBICYCLAGE.

SAVIEZ-VOUS QUE...

DANS LA MRC, 1 INDIVIDU REJETTE L'ÉQUIVALENT DE 40 SACS À DÉCHETS* PAR ANNÉE? S'IL COMPOSTE, IL DIMINUE À 24 SACS.

* sac d'une contenance de 20 livres



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique représente une solution simple pour valoriser les matières organiques en les retournant à la terre d'où elles proviennent sous la forme d'un produit de jardinage utile : le compost.

POURQUOI COMPOSTER?

Pour réduire le volume de déchets. En effet, plus de **40 % du volume peut se transformer en compost**. Cela permet de limiter le recours à l'enfouissement et de réduire les nuisances causées par le transport des déchets.

Renseignez-vous auprès de la MRC pour en savoir davantage sur le programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique.

L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

LES MULTIPLES AVANTAGES DE L'HERBICYCLAGE :

- Pratique facile à adopter
- Économie du temps requis pour la tonte
- Diminution du volume de déchets à traiter, donc réduction potentielle des coûts de collecte, de transport et de traitement
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Diminution de l'utilisation d'engrais

LE RÉEMPLOI

Le réemploi ou la réutilisation signifie de passer au suivant des biens de consommation encore utilisables. Le réemploi allonge la durée de vie des produits tout en créant de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale.

LE RÉEMPLOI EST BON POUR VOTRE PORTEFEUILLE ET POUR L'ENVIRONNEMENT!

Les organismes communautaires sont toujours heureux de recevoir vos produits. Faites des dons pour une cause qui vous tient à coeur autrement qu'en argent!

SAVIEZ-VOUS QUE...

LE RECYCLO-CENTRE PERMET :

- LE RÉEMPLOI DE PLUS DE 1500 TONNES D'OBJETS PAR ANNÉE
- LA RÉINSERTION DE 40 EMPLOYÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL



www.mrcpierredesaurel.com
Téléphone : 450 743-2703



Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants - emballages - imprimés

VERRE

- Pots de verre
- Couverts de pots
- Bouteilles de verre
- Capsules de bière
- Miroirs
- Cristal et poterie
- Vaisselle
- Ampoules électriques à incandescence

	BAC BLEU	BAC GRIS
	X	
	X	
	X	
	X	
		X
		X
		X
		X

PLASTIQUE

- Sacs et emballages
- Bouchons et couvercles
- Contenants et pots
- Bouteilles de plastique
- Jouets (défectueux)
- Boyaux d'arrosage
- Caoutchouc
- Plastique #6 (Mousse de Polystyrène) (styrofoam)

	BAC BLEU	BAC GRIS
	X	
	X	
	X	
	X	
		X
		X
		X
		X

Les plastiques identifiés par un de ces symboles sont recyclables.



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Contenants en aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium
- Canettes
- Couvercles et bouchons
- Sacs de croustilles
- Contenants de peinture
- Appareils électroménagers (moins de 2,2 kg)

	BAC BLEU	BAC GRIS
	X	
	X	
	X	
	X	
		X
		X
		X
		X
		X

Dépôt de RDD

Lorsque réutilisables : Recyclo-Centre

PAPIER ET CARTON

- Papiers et enveloppes
- Sacs en papier
- Journaux, circulaires et annuaires
- Livres, magazines et catalogues
- Boîtes et emballages
- Cartons de lait, de soupe et de jus
- Papiers cirés et hygiéniques
- Papiers et cartons souillés par des aliments

	BAC BLEU	BAC GRIS
	X	
	X	
	X	
	X	
	X	
	X	
		X
		X

DIVERS

- Canettes et bouteilles consignées
- Couvercles à café et pailles
- Couches et serviettes hygiéniques
- Emballages de viande
- Emballages de fromage
- Pellicules de plastique (Saran wrap)
- Contenants de plastique #6 ou sans numéro

	BAC BLEU	BAC GRIS
	X	
		X
		X
		X
		X
		X
		X

IMPORTANT

Bien rincer les contenants avant de les mettre dans le bac.



SAVIEZ-VOUS QUE...

PLUS ON ENFOUIT,
PLUS ON PAIE,
MAIS PLUS ON RECYCLE,
PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!



mrcpierredesaurel.com
450 743-2703



HORAIRE - PATINAGE LIBRE

GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
30 octobre 2017 de 13h30 à 15h30	31 octobre 2017 de 14h30 à 16h00	1 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	2 novembre 2017 ANNULÉ	3 novembre 2017 de 13h30 à 15h30
6 novembre 2017 ANNULÉ	7 novembre 2017 ANNULÉ	8 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	9 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	10 novembre 2017 de 13h30 à 14h45
13 novembre 2017 ANNULÉ	14 novembre 2017 de 14h30 à 16h00	15 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	16 novembre 2017 ANNULÉ	17 novembre 2017 de 13h30 à 15h00
20 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	21 novembre 2017 ANNULÉ	22 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	23 novembre 2017 ANNULÉ	24 novembre 2017 ANNULÉ
27 novembre 2017 de 14h00 à 16h00	28 novembre 2017 de 14h30 à 16h00	29 novembre 2017 de 13h30 à 15h30	30 novembre 2017 ANNULÉ	1 décembre 2017 de 13h30 à 15h30
4 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	5 décembre 2017 ANNULÉ	6 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	7 décembre 2017 ANNULÉ	8 décembre 2017 de 13h30 à 15h30
11 décembre 2017 ANNULÉ	12 décembre 2017 de 14h30 à 16h00	13 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	14 décembre 2017 ANNULÉ	15 décembre 2017 de 13h30 à 15h30
18 décembre 2017 ANNULÉ	19 décembre 2017 ANNULÉ	20 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	21 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	22 décembre 2017 de 13h30 à 15h30
25 décembre 2017 ARÉNA FERMÉ	26 décembre 2017 ARÉNA FERMÉ	27 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	28 décembre 2017 de 13h30 à 15h30	29 décembre 2017 de 13h30 à 15h30
1 janvier 2018 FERMÉ	2 janvier 2018 FERMÉ	3 janvier 2018 de 13h30 à 15h30	4 janvier 2018 de 12h30 à 14h30	5 janvier 2018 ANNULÉ
8 janvier 2018 de 13h30 à 15h30	9 janvier 2018 de 14h30 à 16h00	10 janvier 2018 de 13h30 à 15h30	11 janvier 2018 ANNULÉ	12 janvier 2018 de 13h30 à 15h30
15 janvier 2018 ANNULÉ	16 janvier 2018 ANNULÉ	17 janvier 2018 de 13h30 à 15h30	18 janvier 2018 de 13h30 à 15h30	19 janvier 2018 ANNULÉ
22 janvier 2018 de 13h30 à 15h30	23 janvier 2018 de 13h30 à 15h30	24 janvier 2018 ANNULÉ	25 janvier 2018 de 13h30 à 15h30	26 janvier 2018 de 13h30 à 15h00
29 janvier 2018 ANNULÉ	30 janvier 2018 ANNULÉ	31 janvier 2018 de 13h30 à 15h30	1 février 2018 de 13h30 à 15h30	2 février 2018 ANNULÉ
5 février 2018 de 13h30 à 15h30	6 février 2018 de 13h30 à 15h30	7 février 2018 ANNULÉ	8 février 2018 de 13h30 à 15h30	9 février 2018 ANNULÉ
12 février 2018 de 13h30 à 15h30	13 février 2018 ANNULÉ	14 février 2018 de 13h30 à 15h30	15 février 2018 de 12h30 à 14h30	16 février 2018 de 13h30 à 15h00
19 février 2018 de 13h30 à 15h30	20 février 2018 de 13h30 à 15h30	21 février 2018 ANNULÉ	22 février 2018 de 13h30 à 15h30	23 février 2018 ANNULÉ
26 février 2018 de 13h30 à 15h30	27 février 2018 ANNULÉ	28 février 2018 de 13h30 à 15h30	1 mars 2018 de 12h30 à 14h30	2 mars 2018 de 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

Activités - Aréna Aussant

Tournoi Pee-Wee	17 au 26 novembre 2017
Atome - Club Optimiste	4 au 14 janvier 2018
Tournoi Luc Desgagnés - Intermédiaire	10, 11, 16, 17 et 18 mars 2018
Activités familiales - Ville de Saint-Joseph	8 avril 2018
Tournoi Club Social Rio-Tinto	9 au 13 avril 2018
Tournoi d'hockey féminin	20 au 22 avril 2018

HEURES D'OUVERTURE

HORAIRE D'HIVER

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00
13h00 à 17h00

ADOPTION DU BUDGET 2018

La séance spéciale pour l'adoption du budget pour l'année 2018 suivra immédiatement la séance ordinaire du Conseil municipal du 11 décembre 2017.

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

Pour plus d'information, communiquez avec le bureau de la Ville.

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 20 novembre et 11 décembre 2017
Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX**URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911**

Sûreté du Québec - appel de service : 450 310-4141
Travaux publics (urgence) : 911
(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572
Secrétariat : 450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca •••• **Site web :** www.vsjs.ca
Aréna : (loisirs) 450 743-3205
Piscine : 450 742-1602
Local du 3^e âge : 450 743-5431
Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703
Site web : <http://mrcpierredesaurel.com>

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Vincent Deguise.....450 742.4379
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer.....450 743.8779
- Mélanie Gladu.....450 746.7450
- Michel Latour450 746.8965
- Jacques Renaud.....450 743.7803
- Ginette Richard450 742.0660

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires
Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée
Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel
Rédacteur en chef : Olivar Gravel
Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec
Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.